

Tableau 5

**Infractions qui contribuent le plus à l'Indice de gravité des crimes sans violence et leur contribution au taux de crimes sans violence**

	Contribution à l'Indice de gravité des crimes sans violence	Contribution au taux de crimes sans violence <sup>1</sup>
	pourcentage	
Introduction par effraction	34,7	12,7
Vol de moins de 5 000 \$	17,4	31,8
Vol de véhicules à moteur	9,9	8,0
Méfait	9,0	20,6
Fraude	7,7	4,9
Fait de troubler la paix	0,8	6,4

1. Le taux de crimes sans violence comprend seulement les crimes contre les biens et les autres infractions au *Code criminel*.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.